

## BETASANA DUO

Date de préparation 01-juil.-2014

Date de révision 31-mars-2015

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code produit HBR01  
Nom du produit BETASANA DUO  
Synonymes -  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
info.uk@uniphos.com

Adresse e-mail

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R36/38, R43 - N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

|  |                    |
|--|--------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | Catégorie 2 - H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - H319 |
| Sensibilisation cutanée                      | Catégorie 1 - H317 |

|   |                    |
|---|--------------------|
| Toxicité aquatique aiguë                    | Catégorie 1 - H400 |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | Catégorie 2 - H411 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

ATTENTION

#### mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

## 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. MÉLANGES

| Nom chimique                                 | N° CE     | No.-CAS    | % en poids | Classification (Dir. 67/548) | Classification (Règ. 1272/2008)                                  | No REACH.                |
|--|-----------|------------|------------|------------------------------|--|--------------------------|
| Phenmedipham                                 | 237-199-0 | 13684-63-4 | 5 - 10     | N; R50/53                    | Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)               | aucune donnée disponible |
| Desmedipham                                  | 237-198-5 | 13684-56-5 | 5 - 10     | N;R50-53                     | Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)               | aucune donnée disponible |
| Isopropylamine Alkyl Benzene Sulphonate      | 271-531-5 | 68584-24-7 | 5 - 10     | Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41      | Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Acute Tox. 4 (H302) | aucune donnée disponible |
| Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated | -         | 78330-21-9 | 1 - 5      | Xn;R22 Xi;R41                | Eye Dam. 1 (H318)<br>Acute Tox. 4 (H302)                         | aucune donnée disponible |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Conseils généraux</b>    | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  |
| <b>Contact oculaire</b>     | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste |
| <b>Contact avec la peau</b> | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau<br>Si les symptômes persistent, consulter un médecin   |
| <b>Ingestion</b>            | Se rincer la bouche à l'eau<br>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  |
| <b>Inhalation</b>           | Amener la victime à l'air libre<br>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

|   |  |
|---|--|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Jet d'eau pulvérisée<br>Étouffer les flammes avec du sable, des poudres sèches, du dioxyde de carbone. |
| <b>Moyens d'extinction déconseillés</b> | Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.               |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| <b>Danger spécial</b> | Aucune information disponible |
|-----------------------|-------------------------------|

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Éviter le contact avec la peau et les yeux

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée  
Porter un équipement de protection individuel  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Se laver les mains après manipulation

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants  
Protéger de la lumière

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

|   |  |
|---|--|
| <b>Limites d'exposition</b>                       | Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle<br><a href="http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx">http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx</a> |
| <b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>            | Aucune information disponible  |
| <b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b> | Aucune information disponible  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Contrôles techniques</b> | Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées |
|-----------------------------|---|

#### Équipement de protection individuelle

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <b>Protection des yeux</b>     | -. |
| <b>Protection de la peau</b>   | -. |
| <b>Protection des mains</b>    | -. |
| <b>Protection respiratoire</b> | -  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Autres équipements de protection</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour protéger l'opérateur, porter : pendant le mélange / chargement</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée</li> <li>- Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).</li> <li>- Bottes en matériau caoutchouc – nitrile répondant aux exigences de la norme ISO20345 ainsi que celles de la norme EN 13 832-3 pour la résistance spécifique aux produits chimiques ;</li> <li>pendant l'application</li> <li>Si application avec tracteur sans cabine</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique ;</li> <li>- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;</li> <li>- Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou des lunettes masques comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiées contre les projections liquides (symbole 3)</li> <li>- Masque ou demi masque de type filtration FFP2</li> <li>Si application avec tracteur avec cabine</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine</li> <li>- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;</li> <li>Si intervention sur le matériel de pulvérisation lors de l'application :</li> <li>- Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3)</li> <li>- Masque ou demi masque de type filtration FFP2</li> <li>• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.</li> <li>- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée</li> </ul> |
|---|---|



## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

températures supérieures à 35 °C

### 10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts  
Acides forts

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Pas d'information disponible.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 orale

> 2000 mg/kg

DL50 cutanée

> 4000 mg/kg

#### Toxicité chronique

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**corrosivité** Aucune information disponible.

**sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**toxicité à dose répétée** Aucune information disponible

**Effets cancérogènes** Aucune information disponible

**EFFETS MUTAGÈNES** Aucune information disponible

**Effets sur la reproduction** Aucune information disponible

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.



## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.59 mg/L  
 EC50/48h/Daphnia = 38 mg/L  
 CL50/poisson/96 h = 7.5 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

| Nom chimique | Log Pow |
|--------------|---------|
| Phenmedipham | 3.59    |
| Desmedipham  | 3.39    |

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| <b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b> | Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  |
| <b>Emballages contaminés</b>                      | Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.                   |
| <b>No de déchet suivant le CED</b>                | 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.   |
| <b>AUTRES INFORMATIONS</b>                        | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. |

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

|   |   |
|---|---|
| <b>14.1 N° ONU</b>                      | UN3082  |
| <b>14.2 Nom d'expédition</b>            | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a ( Phenmedipham, Desmedipham ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III   |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Oui   |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | 274, 335, 375, 601  |
| <b>Code de restriction en tunnel</b>    | (E)   |

**IMDG/IMO**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 N° ONU</b>                      | UN3082   |
| <b>14.2 Nom d'expédition</b>            | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Phenmedipham, Desmedipham ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III  |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Marine pollutant   |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | 274, 335, 969  |

**IATA/ICAO**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 N° ONU</b>                      | UN3082   |
| <b>14.2 Nom d'expédition</b>            | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Phenmedipham, Desmedipham ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III  |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Oui  |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | A97, A158, A197  |



**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 31-mars-2015

**Remarque sur la révision** sections mises à jour: 2.2, 8, Autres équipements de protection  
**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**